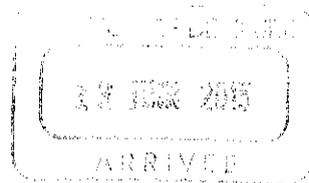


MAIRIE
de
CROISY SUR EURE



DELIBERATION
REUNION DE CONSEIL EXTRAORDINAIRE DU 18 Juin 2015

Le jeudi dix huit juin deux mil quinze, à dix-huit heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Jean Michel de Monicault, maire.

Étaient présents : L. Baudry, M. Boucher, C. Garreau, E. Labarre, M.A. Le Bournault, H. Moinet, J. Sabourin,

Pouvoirs : JF. Carrière a donné pouvoir à H. Moinet, A. de Lavilléon à J.M. de Monicault, J. Taccoen à MA. Le Bournault

H. Moinet a été nommé secrétaire

Date de convocation : 13 juin 2015

Date d'affichage : 13 juin 2015

Nombre de conseillers en exercice : 11

Nombre de conseillers présents : 8

Nombre de votants : 11

Adhésion au service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal avait décidé le 6 mars 2015 de ne pas adhérer au service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme. Lors de la réunion organisée le 8 juin 2015 par les services de la Préfecture sur l'application du Droits des sols, il a été exposé les risques encourus par les communes ayant pris cette décision au niveau juridique et économique.

Une réunion de la commission urbanisme a donc été organisée avec les services de la DDTM et de la CAPE. Lors de cette réunion ont été exposés :

- D'une part les arguments de la DDTM sur

- l'accompagnement réalisé suite au changement décidé par l'état (présentation et argumentaire de par Mme P Martin)
- l'animation de la filière permettant de soutenir les services aux collectivités (ADS)
- l'accompagnement et l'aide de l'Architecte des Bâtiments de France pour toute instruction d'urbanisme concernant des parcelles aux abords du patrimoine classé

- Et d'autre part :

- la présentation par Alexandra Dassas sur les dispositions prises par la CAPE pour instruire les autorisations d'urbanisme des communes.

Hervé Moinet, 2^{ème} adjoint, chargé de l'urbanisme, présente au conseil les tenant et aboutissant de la décision à prendre et les conclusions de cette réunion.

Le maire, suite à ces exposés, et compte tenu des enjeux, propose donc au conseil d'annuler la décision prise lors du conseil du 6 mars.

Il demande de voter sur la position « oui ou non pour l'adhésion au service intercommunal d'instruction des autorisations d'urbanisme de la CAPE »

Le oui est voté à l'unanimité.

Suite à ce vote positif, il demande au conseil de l'autoriser à signer la convention avec la CAPE pour la mise à disposition du service intercommunal d'instruction des autorisations et des actes relatifs à l'occupation du sol.

Après délibération, le conseil adopte à l'unanimité cette décision et donne autorisation au maire pour la signature de la convention.

pour extrait conforme,

le maire,



JM de Monicault

